

ÉDUCATION PRIORITAIRE *danger !*

Il y a urgence pour une autre politique

Donnons plus à ceux qui ont le moins !

Pourquoi J-M Blanquer veut liquider l'Éducation prioritaire ?

La secrétaire d'Etat chargée de l'Education prioritaire, Nathalie Elimas, dont personne jusqu'à aujourd'hui ne connaissait l'existence, a annoncé dans *le Parisien* du 22 novembre dernier une réforme de l'Education prioritaire.

Dès la rentrée prochaine, une expérimentation verra le jour dans les académies de Lille, Aix-Marseille et Nantes, fondée sur des « *contrats passés entre des établissements REP et les rectorats sur la base de leur projet* ». Selon la secrétaire d'État, il y aura un « *cadrage et une grille d'indicateurs nationaux* ».

Or, instaurer un cadre national avec des indicateurs (lesquels ?) et attribuer des moyens locaux par « projet », cela s'oppose. Des moyens spécifiques seront alloués pour cette expérimentation. Il n'y aura "pas de baisse de moyens pour les REP" dicit Nathalie Elimas, mais qu'en sera-t-il après l'expérimentation ?

Les Recteurs auront la possibilité de teinter d'appréciations locales ces « contrats locaux d'accompagnements » (CLA). Qui dit appréciations locales dits enjeux locaux qui ne reflètent pas forcément les besoins réels des élèves issus de ces milieux défavorisés. Par ailleurs se développent des dispositifs comme les « **cités éducatives** » qui mettent les **collectivités territoriales en partenaire de l'élaboration des projets d'établissements**. Nathalie Elimas souligne la nécessité de cohérence de ces deux cartes. Ce principe rappelle la réforme des rythmes scolaires dans le 1er degré avec une intrusion accrue des communes dans la vie des écoles.

Au terme de l'évaluation de l'expérimentation, confirmée au printemps 2022, le dispositif pourra être "tranquillement généralisé" s'il est "complètement concluant", corrigé et amélioré avec l'intégration de nouvelles académies, ou encore abandonné, maintient Nathalie Elimas. Mais nous connaissons d'avance les résultats d'une telle évaluation.

On passe ainsi d'une **logique de moyens à une logique de résultats**. Les collègues devront se mettre la pression pour les atteindre puisque l'enjeu est le financement des contrats pendant 3 ans. Des indicateurs serviront à évaluer la performance de chaque établissement.



DIVISER POUR MIEUX RÉGNER

Expérimenter... pour mieux généraliser !

Seules 3 académies dont Lille seront pilotes pour ces « contrats d'établissements ». Mais on sait d'expérience qu'ils n'attendent jamais le bilan pour généraliser.

Les REP+ épargnés... pour le moment !

Les établissements REP+, les plus défavorisés, ne seraient pas touchés mais rien n'indique que leur situation sera maintenue durablement, alors même que leurs moyens se sont déjà réduits dans plusieurs académies.

Ruralité contre quartiers populaires !

Il faudrait choisir la répartition des moyens entre ruralité et zones urbaines défavorisées... C'est surtout une répartition de la pénurie et une bataille assurée entre zones géographiques qui sont imposées.

L'OBJECTIF DE LA RÉFORME

Cette réforme n'a qu'un seul objectif : réduire l'Éducation prioritaire au minimum tout en accentuant la concurrence entre établissements par des contrats de trois ans. D'ailleurs, Nathalie Elimas dit elle-même que les moyens économisés pourraient servir ailleurs ou à « une autre politique de rémunération des enseignants ».

La CGT Éduc'action s'oppose à cette expérimentation inspirée du rapport Azema-Mathiot et qui vise, à terme, à liquider les REP.



Les contrats d'établissements vont générer une concurrence entre établissements et entraîner le montage de projets soumis à l'arbitraire, facteur de pression sur les personnels et d'accroissement des inégalités.

La CGT Educ'action refuse cette logique et revendique des critères objectifs, transparents, et reposant sur les difficultés sociales des élèves pour définir la carte de l'Éducation prioritaire.

QUELS CRITÈRES POUR L'ÉDUC PRIO ?

- ◆ un cadrage national des moyens alloués à l'Éducation prioritaire doit être institué ;
- ◆ une nouvelle carte scolaire coordonnée à la politique de la ville et permettant la mixité sociale doit être mise en place ;
- ◆ la carte des écoles, collèges et lycées (LGT et LP) de l'Éducation prioritaire doit être fixée en fonction des besoins, et non pas à partir de contraintes budgétaires.

QUELS MOYENS POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

Plusieurs études, dont celle menée par T. Piketty et M. Valdenaire montrent qu'une diminution de 5 élèves par classe en Éducation prioritaire réduirait de 46 % les inégalités de réussite scolaire en primaire et de 22 % en collège. **Faire réussir les enfants des classes populaires implique une politique d'Éducation prioritaire ambitieuse :**

- un cadrage national des effectifs des classes : dans le 1er et le 2nd degré, avec 15 élèves par classe maximum et le retour des dédoublements;
- des moyens pour travailler en petit groupe, en co-animation choisie...;
- l'Éducation doit être prioritaire de la maternelle à la fin du lycée et s'articuler à des politiques ambitieuses visant à réduire la pauvreté et les inégalités sociales au sein des territoires et entre les territoires, urbains comme ruraux.

Pour le service santé et social en Éducation prioritaire, la CGT Educ'action revendique :

- ★ l'ouverture de postes en nombre suffisant : au moins une assistante sociale par lycée ou lycée pro, plusieurs par collège d'Éducation prioritaire articulé au réseau d'écoles ;
- ★ Une infirmière à temps plein au moins par collège ou lycée.

QUELLE RECONNAISSANCE POUR LES PERSONNELS ?

ÉDUCATION  PRIORITAIRE

Par le salaire

OUI au **supplément de salaire (NBI)** pour tous les personnels intervenant en Éducation prioritaire, enseignants ou pas.

NON aux primes au « mérite » qui mettent les personnels en concurrence.

Par la pérennisation des équipes

La rotation des équipes fragilise la continuité pédagogique dans des milieux où les élèves en ont encore plus besoin.

Cette pérennisation est donc un enjeu éducatif fondamental nécessitant des incitations financières mais surtout **de bonnes conditions de travail et d'exercice de nos métiers.**

Par un allègement de service

OUI à un **temps de décharge** indispensable en Éducation prioritaire pour tenir compte de la pénibilité.